

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Septembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 Septembre 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Avril au 30 Septembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 4.096.818 DT, un actif net de 4.008.318 DT et une valeur liquidative de 143.037 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 Septembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 Septembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi

que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31 octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
			<i>Montants en</i>	<i>Montants en</i>	<i>Montants en</i>
			<i>Dinars</i>	<i>Dinars</i>	<i>Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 012 024	3 793 967	3 917 447
AC1-	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 302 568	1 208 765	1 430 117
AC1-	EMPRUNTS D'ETAT		1 552 697	2 331 216	2 366 829
AC1-	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		156 759	253 987	120 501
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 022 928	1 438 176	1 242 964
AC2-	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-	354 954	1 416 017	1 040 222
AC2-	DISPONIBILITES	AC2-	667 975	22 159	202 742
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	61 866	0	0
TOTAL ACTIF			4 096 818	5 232 144	5 160 410
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 074	6 832	7 206
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	81 426	14 504	71 603
TOTAL PASSIF			88 500	21 338	78 809
ACTIF NET			4 008 318	5 210 806	5 081 602
CP1	CAPITAL	CP1	3 912 887	5 085 822	4 937 902
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	95 430	124 984	143 700
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		111 814	128 112	151 209
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-16 384	-3 128	-7 509
ACTIF NET			4 008 318	5 210 806	5 081 602
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			4 096 818	5 232 144	5 160 410

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/07/2	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
			au	au	au	au	au
			30/09/2	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
			Montants en				
			Dinars	Dinars	Dinars	Dinars	Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	45 406	150 287	41 822	132 511	162 179
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		17 688	64 200	13 861	51 173	51 173
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		27 718	86 087	27 961	81 338	111 006
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	12 393	33 069	18 230	74 587	93 871
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		3 722	7 435	8 540	52 899	60 118
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		7 112	11 693	242	3 211	9 158
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		1 559	13 941	9 449	18 476	24 595
REVENUS DES PLACEMENTS			57 799	183 356	60 053	207 098	256 050
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-17 322	-53 611	-19 046	-61 229	-81 293
REVENU NET DES PLACEMENTS			40 478	129 745	41 007	145 868	174 757
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6 017	-17 931	-5 919	-17 756	-23 548
RESULTAT D'EXPLOITATION			34 460	111 814	35 088	128 112	151 209
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT		-13 626	-16 384	6 673	-3 128	-7 509
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			20 834	95 430	41 760	124 984	143 700
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		13 626	16 384	-6 673	3 128	7 509
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		76 567	24 392	57 953	69 639	106 553
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		11 172	-7 611	-10 458	7 220	-14 846
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-238	-608	-110	-936	-1 604
RESULTAT NET DE LA PERIODE			121	127 987	82 473	204 036	241 312

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 30-09-2022**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
	Montants en	Montants en	Montants en	Montants en	Montants
	Dinars	Dinars	Dinars	Dinars	en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	121 962	127 987	82 473	204 036	241 312
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	34 460	111 814	35 088	128 112	151 209
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	76 568	24 392	57 953	69 639	106 553
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES	11 172	-7 611	-10 458	7 220	-14 846
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-238	-608	-110	-936	-1 604
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-583 394	-1 201 271	271 969	-886 973	-1 053 453
SOUSCRIPTIONS	0	23 797	417 559	814 616	814 616
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0	17 100	304 200	602 900	602 900
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0	2 665	50 823	95 708	95 708
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	0	3 637	52 764	104 573	104 573
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0	395	9 772	11 435	11 435
RACHATS	-583 394	-1 225 068	-145 590	-1 701 589	-1 868 069
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-409 800	-875 700	-106 600	-1 269 500	-1 390 000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-72 801	-146 324	-17 376	-197 306	-218 029
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-87 166	-186 264	-18 514	-220 220	-241 096
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-13 626	-16 779	-3 100	-14 563	-18 944
VARIATION DE L'ACTIF NET	-461 432	-1 073 284	354 442	-682 937	-812 141
AN3 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	4 469 749	5 081 602	4 856 364	5 893 743	5 893 743
AN4-B FIN DE PERIODE	4 008 318	4 008 318	5 210 806	5 210 806	5 081 602
AN4 NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	32 121	36 609	35 838	44 480	44 480
AN5-B FIN DE PERIODE	28 023	28 023	37 814	37 814	36 609
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	139,153	138,807	135,508	132,503	132,503
B- FIN DE PERIODE	143,037	143,037	137,801	137,801	138,807
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	11,07%	4,07%	6,71%	5,35%	4,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/09/2022

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/09/2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			1 237 224	1 302 568	32,50%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	975	33 483	37 916	0,95%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	42 464	1,06%
EURO-CYCLES	TN0007570013	1 925	31 914	59 354	1,48%
LANDOR	TN0007510019	1 300	8 586	8 307	0,21%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	8 822	78 085	64 930	1,62%
PGH	TN0005700018	7 124	76 490	67 671	1,69%
S.A.H TUNISIE	TN0007610017	14 800	135 476	144 685	3,61%
SFBT	TN0001100254	5 350	80 289	83 011	2,07%
SMART TUNISIE	TNQPQXRODTH8	4 732	120 666	100 318	2,50%
SOTIPAPIER	TN0007630015	23 139	142 298	154 615	3,86%
SOTRAPIL	TN0006660013	1 961	26 667	25 736	0,64%
SOTUVER	TN0006560015	8 200	32 121	79 942	1,99%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO	8 206	5 848	14 114	0,35%
STAR	TN0006060016	2 200	262 400	275 000	6,86%
TELNET HOLDING	TN0007440019	3 005	25 017	22 441	0,56%
TPR	TN0007270010	11 000	42 477	50 358	1,26%
UIB	TN0003900107	1 500	35 196	30 300	0,76%
UNIMED	TN0007720014	5 549	50 339	41 407	1,03%
AC1- B, Emprunts d'Etat			1 458 042	1 552 697	38,74%
BTA			1 458 042	1 498 372	37,38%
BTA 6% AVRIL 2023	TN0008000572	28	27 026	27 655	0,69%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	251 968	6,29%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	537 302	13,40%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	681 446	17,00%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				54 326	1,36%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			155 511	156 759	3,91%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TN9LYNLKMSY6	1 050	155 511	156 759	
Total du portefeuille titres			2 850 777	3 012 024	75,14%

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2022, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2022, à **54 326 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **150 287 Dinars** du 01/01/2022 au 30/09/2022, contre **132 511 Dinars** du 01/01/2021 au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	Au	Au	Au	Au	Au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Revenus des actions	17 688	64 200	13 861	51 173	51 173
Revenus des Emprunts d'Etat	27 718	86 087	27 961	81 338	111 006
Total	45 406	150 287	41 822	132 511	162 179

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022 à **354 954 Dinars**, contre **1 416 017 Dinars** au 30/09/2021 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au	Montant au	Montant au
	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Bons du Trésor à Court Terme	253 952	533 383	540 705
Certificats de Dépôt	0	0	499 517
Autres placements (Dépôt à terme)	101 002	882 634	0
Total	354 954	1 416 017	1 040 222

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif Net
BTC 52 SEMAINES 31/05/2023	TNOEL1Y1K9F2	268	7,65	268 000	253 952	6,34%
Total				268 000	253 952	6,34%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif Net
DAT 94J 07/11/2022	8,02	BIAT	1	100 000	101 002	2,52%
Total				100 000	101 002	2,52%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022 à **666 975 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2022 au 30/09/2022 à **33 069 Dinars**, contre **74 587 Dinars** du 01/01/2021 au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à CT	3 722	7 435	8 540	52 899	60 118
Revenus des Certificats de Dépôt	7 112	11 693	242	3 211	9 158
Revenus des autres placements (DAT)	1 559	13 941	9 449	18 476	24 595
Total	12 393	33 069	18 230	74 587	93 871

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	61 866	0	0
Total	61 866	0	0

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022, à **88 500 Dinars**, contre **21 338 Dinars** au 30/09/2021 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	7 074	6 834	7 206
PA2	Autres créditeurs divers	81 426	14 504	71 603
	Total	88 500	21 338	78 809

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2022 à **7 074 Dinars** contre **6 834 Dinars** au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire	4 841	5 858	6 184
Dépositaire	2 233	976	1 021
Total	7 074	6 834	7 206

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2022, à **81 426 Dinars** contre **14 504 Dinars** au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
Etat, impôts et taxes	3 058	1 238	595
Redevance CMF	356	410	433
Provision pour charges diverses	9 828	4 004	5 463
Rémunération CAC	4 979	4 257	5 532
Jetons de présence	10 488	4 494	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	52 617	0	53 480
Total	81 426	14 504	71 603

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2022 au 30/09/2022 à **53 611 Dinars**, contre **61 229 Dinars** du 01/01/2021 au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	15 990	49 487	17 581	56 519	75 040
Rémunération du dépositaire	1 333	4 124	1 465	4 710	6 253
Total	17 322	53 611	19 046	61 229	81 293

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2022 au 30/09/2022 à **17 931 Dinars**, contre **17 756 Dinars** du 01/01/2021 au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevance CMF	1 120	3 465	1 231	3 958	5 255
Impôts et Taxes	178	498	156	499	603
Rémunération CAC	1 530	4 504	1 275	3 782	5 057
Jetons de présence	1 513	4 488	1 519	4 494	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200	200
Publicité et Publications	1 159	3 441	1 621	4 205	5 688
Diverses charges d'exploitation	518	1 335	118	617	746
Total	6 017	17 931	5 919	17 756	23 548

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/09/2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2022 (en nominal)

· Montant	3 660 900
· Nombre de titres	36 609
· Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	17 100
· Nombre de titres émis	171

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	875 700
· Nombre de titres rachetés	8 757

Capital au 30/09/2022

· Montant en nominal	2 802 300
· Sommes non Capitalisables(1)	514 530
· Sommes capitalisées (2)	596 057
· Nombres de titres	28 023
· Nombre d'actionnaires	33

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **514 530** Dinars au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2022
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	642 017
1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u>	16 173
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	24 392
- +/- values réalisées sur cession de titres.	-7 611
- Frais de négociation de titres	-608
2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	-143 659
- Aux émissions	2 665
- Aux rachats	-146 324
Total sommes non capitalisables	514 530

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2022 à **596 057** Dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	634 986
sommes capitalisées de l'exercice (*)	143 699
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-182 627
- Aux émissions	3 637
-Aux rachats	-186 264
Total des sommes capitalisées	596 057

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2021 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2022 statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 :

Rubriques	Montant au 30/09/2022
Résultat d'exploitation - Exercice 2021	151 209
Régularisation du résultat capitalisable	-7 509
Sommes Capitalisées-Exercice 2021	143 699

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30/09/2022 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/09/2022
Résultat capitalisable de la période	111 814
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-16 384
Sommes Capitalisables	95 430

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/09/2022	30/09/2021
Revenus des placements	6,543	5,477
Charges de gestion des placements	-1,913	-1,619
Revenus nets des placements	4,630	3,858
Autres charges d'exploitation	-0,640	-0,470
Résultat d'exploitation	3,990	3,388
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,585	-0,083
Sommes capitalisable de la période	3,405	3,305
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,585	0,083
Variation des +/- values potentielles/titres	0,870	1,842
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,272	0,191
Frais de négociation de titres	-0,022	-0,025
Résultat net de la période	4,567	5,396

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/09/2022	30/09/2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,186%	-1,147%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,397%	-0,333%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,474%	2,400%
Actif net moyen	4 518 906	5 338 467

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.